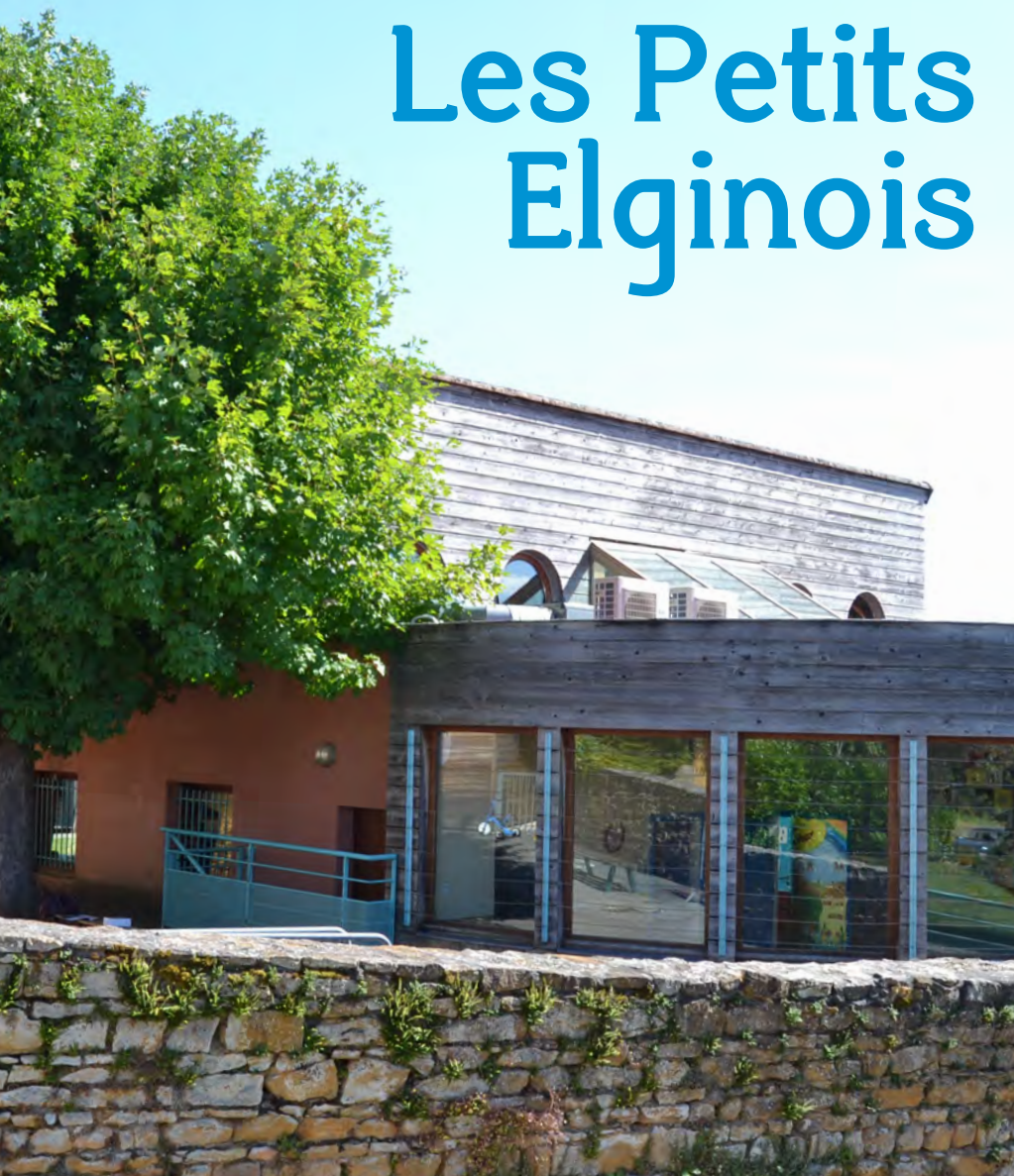


# ÉCOLE DE LÉGNY

# Les Petits Elginois



LIVRET D'INFORMATION  
RENTÉE SCOLAIRE 2021

Chers parents,

D'ici quelques jours, vos enfants profiteront d'un été bien mérité et nous espérons tous tourner enfin la page de cette période bouleversée par la pandémie.

En attendant, il nous faut penser aux préparatifs de la rentrée. C'est la raison pour laquelle ce petit guide vous permettra de prendre connaissance des principaux services et activités proposés. Nous vous rappelons que la réinscription des enfants déjà scolarisés n'est pas automatique pour la cantine et la garderie, et que chaque famille intéressée doit impérativement nous retourner les formulaires avant le 23 août.

D'ici là, nous vous souhaitons de profiter pleinement de ce bel été et de nous revenir en forme pour une nouvelle année scolaire pleine de jolis projets.

Bonnes vacances

Le Maire et l'ensemble du conseil municipal

## CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE

L'école de Légny dépendant de l'académie de Lyon, elle fait partie de la zone A.

### **Rentrée scolaire 2021**

jeudi 2 septembre 2021

### **Vacances de la Toussaint 2021**

Fin des cours : samedi 23 octobre 2021

Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021

### **Vacances de Noël 2020**

Fin des cours : samedi 18 décembre 2021

Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022

### **Vacances d'hiver 2022**

Fin des cours : samedi 12 février 2022

Reprise des cours : lundi 28 février 2022

### **Vacances de printemps 2022**

Fin des cours : samedi 16 avril 2022

Reprise des cours : lundi 2 mai 2022

### **Pont de l'Ascension 2022**

Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022.

### **Vacances d'été 2022**

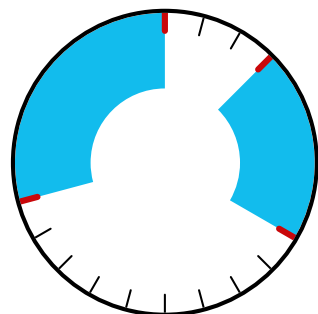
Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

# HORAIRES DE L'ÉCOLE

LUNDI      MARDI      mercredi      JEUDI      VENDREDI



MATIN  
8h30–12h



APRÈS-MIDI  
13h30–16h

Garderie du matin : 7h30–8h20 – Garderie du soir : 16h–19h  
Il n'y a pas d'école le mercredi.



Enfin, nous vous rappelons qu'il est obligatoire que votre enfant soit à jour de vaccinations (une vérification sera faite en cours d'année), condition indispensable à son acceptation au sein de l'école pour l'entrée à l'école maternelle et élémentaire.

11 vaccins sont obligatoires chez les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Diphtérie, tétanos et poliomyélite [DTP], Coqueluche, Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de sérogroupe C, Rougeole, oreillons et rubéole [ROR]). Trois vaccins restent obligatoires chez les enfants nés avant cette date (Diphtérie, tétanos et poliomyélite [DTP]).

## RÈGLES DE VIE SCOLAIRE

L'ensemble des activités périscolaires ainsi que les périodes de cantine et de garderie sont sous la responsabilité de la municipalité. Il est évident que le bon déroulement de ces périodes ne peut se faire que dans le cadre d'un règlement strict où chaque enfant doit respecter les règles de la vie collective imposées par les intervenants ou personnel communal en charge de l'école.

Dans le cas d'un manquement à ces règles ou face à tout autre problème d'indiscipline nous nous verrons dans l'obligation de convoquer les responsables légaux après deux avertissements inscrits dans le cahier de liaison.

Si un nouveau problème intervient nous pourrions être amenés à exclure l'enfant des activités périscolaires, de la cantine ou de la garderie.

# LES GESTES BARRIÈRES



**Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**

## L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation des virus.

En dehors de la COVID-19, Rhino-pharyngite, bronchite, gastro-entérite, grippe etc. sont autant de maladies hivernales qui surviennent régulièrement sous forme d'épidémies. Pour s'en protéger, il est important que tout le monde adopte les réflexes recommandés.

### **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains sera réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après chaque passage aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

**Dans la mesure du possible, il sera demandé à vos enfants de respecter ces gestes barrières.**

# ACCUEIL DES MERCREDIS

## SERVICE CENTRE DE LOISIRS DE LA CCBPD

Contact : COORDINATION Accueils de Loisirs

Béatrice DUCLOS

Bureau : 04 74 67 90 92

Portable : 06 80 17 20 20

b.duclos@cc-pierresdorees.com

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont ouverts à tous les habitants de la Communauté de Communes.

Tout enfant de 3 à 17 ans peut bénéficier d'un programme d'activités variées, des sorties journées et des semaines à thèmes.

10 lieux d'accueil sont possibles avec des modalités d'inscriptions simples :

- Constituer un dossier par enfant ;
- Effectuer une réservation sur les créneaux d'inscriptions fixés en août pour toute l'année.

Toutes les dates et infos concernant les accueils de Loisirs 2020-2021 seront diffusées officiellement courant juillet sur le site internet de la communauté de communes :

[www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com)

rubrique « AU QUOTIDIEN / EN PRATIQUE – ENFANCE ET JEUNESSE »

Retrouvez sur cette page :

- Planning annuel d'ouverture et d'inscription
- Coordonnées des directeurs et carte interactive
- Modalités et dates d'inscriptions
- Règlement intérieur et tarifs
- Fiche d'inscription
- Programme par ALSH à chaque période

# RESTAURANT SCOLAIRE

La commune de Légny organise pour l'école publique un service de restauration. Ce service n'a aucun caractère obligatoire pour la municipalité.

La prise en charge des enfants pendant la pause de midi, qui doit leur offrir un temps de nourriture, de détente et de convivialité, ne peut se faire que dans le cadre d'un règlement strict et accepté par chaque parent.

Le règlement complet sera présenté au premier conseil d'école de la rentrée avec le règlement intérieur de l'école.

## Les repas

La préparation et livraison des repas est assurée par le traiteur Chessy Restauration.

Le menu de la semaine est consultable dans l'entrée de l'école ainsi que sur le site web de la mairie.

# GARDERIE PÉRISCOLAIRE

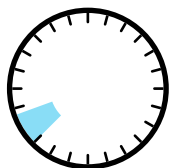
La commune de Légny propose, pendant les périodes scolaires uniquement, une garderie périscolaire pour les enfants scolarisés sur la commune.

Ce service est géré directement par la mairie, avec du personnel communal.

Le règlement complet sera présenté au premier conseil d'école de la rentrée avec le règlement intérieur de l'école.

## Horaires

Tous les jours de classe



**MATIN**  
7h30–8h20



**SOIR**  
16h–19h

# INSCRIPTION

## Inscription annuelle

Ce mode d'inscription, plus simple et pratique, concerne les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire et/ou la garderie périscolaire **de manière régulière, tous les jours ou toujours les mêmes jours.**

La fiche d'inscription annuelle est jointe à ce livret, à remettre à la mairie **avant le 23 août 2021.**

## Inscription mensuelle occasionnelle

Ces inscriptions se font obligatoirement à la mairie 15 jours avant le début du mois, au moyen d'une feuille d'inscription disponible auprès de la mairie ou téléchargeable sur :

[legny.fr/ecole-restaurantgarderie.pdf](http://legny.fr/ecole-restaurantgarderie.pdf)

# MODIFICATION ET ANNULATION

## Garderie périscolaire

Quel que soit le mode d'inscription à la garderie périscolaire, les parents ont la possibilité de la modifier :

- Soit auprès de la mairie (par mail ou téléphone) ;
- Soit en la signalant à la personne responsable de la garderie la veille.

En l'absence de modification, les heures commandées seront facturées.

## Restaurant scolaire

Quel que soit le mode d'inscription au restaurant scolaire, il est possible de la modifier *uniquement* auprès de la mairie (par mail ou téléphone).

En cas d'**enfant malade**, l'absence doit être signalée dès le 1<sup>er</sup> jour auprès du secrétariat de mairie. Ce 1<sup>er</sup> jour constituant un jour de carence, le repas sera facturé à la famille. Le 2<sup>e</sup> jour et les suivants sont décomptés, à condition que la famille ait prévenu la mairie. En aucun cas les annulations ou ajouts de repas ne doivent passer par l'école. Si cette règle n'est pas respectée, les repas annulés au dernier moment seront facturés.

Le traiteur assurant la livraison des repas ne prend pas en compte les ajouts du jour même, donc les repas servis en plus le jour même sont prélevés sur les portions des autres enfants. Cela pose naturellement un problème de parts, notamment pour les desserts qui sont proposés individuellement.

Pour le bien-être de tous les enfants, nous invitons donc les parents à respecter les procédures d'inscription et les délais.

# RETOUR SUR L'ANNÉE 2020-2021

Cette année les Petits Elginois ont voyagé à travers *Le Loup qui voulait faire le tour du monde* en maternelle et le Vendée Globe en CE2-CM1-CM2.



Les élèves de maternelle sont allés en Europe puis en Chine.



Le Vendée Globe est une course autour du monde, en solitaire, sans escale et sans assistance, sur des voiliers. Les élèves ont pu suivre les marins au départ du Port des Sables d'Olonne, puis à travers les différents océans.

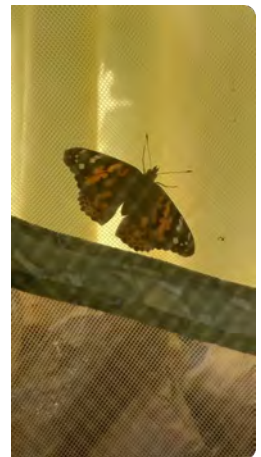




Du côté culinaire, l'école a pu voyager en Angleterre en partageant un petit-déjeuner anglais.



Le thème de la nature a motivé de nombreux projets pédagogiques avec l'installation d'un jardin partagé entre les trois classes. Dans notre jardin, ayant pu observer de nombreux insectes, nous avons décidé d'en faire un objet d'étude à travers des élevages : élevage de papillons pour les maternelles et CP-CE1, et de coccinelles pour les CE2-CM1-CM2.



Toute l'école a terminé l'année en visitant le Parc des oiseaux pour rencontrer de nombreuses espèces.



# FOURNITURES POUR LA RENTRÉE 2021

## Maternelle

### Pour le vestiaire :

- Un cartable ou un petit sac à dos pouvant contenir un cahier petit format
- Une paire de chaussons bien à la taille qui tient au pied
- Un change complet de vêtements adaptés à la saison
- Une serviette de table au nom de l'enfant qui vous sera rendue chaque vendredi
- Un sac ou cabas qui servira à ramener les différentes productions à la fin de chaque période
- Prévoir un goûter pour les enfants restant à la garderie

### Pour la classe :

- Deux photos d'identité récentes et une photo de votre enfant en vacances
- Deux boîtes de mouchoirs
- Un paquet de lingettes
- Un tablier **à manches longues** pour toutes les activités manuelles

### Pour les grandes sections :

- Une trousse
- Un ou deux bâtons de colle
- Une pochette de crayons de couleur

### Pour les enfants faisant la sieste :

- Un petit coussin lavable
- Un petit sac de couchage ou une couverture
- Un doudou s'il y a lieu
- Un sac pour y mettre tout cela

**Tout doit être impérativement marqué au nom et prénom de l'enfant.**

## CP-CE1-CE2

- 1 ou 2 trousses
- Des crayons de papier
- 1 gomme
- 1 taille-crayon
- Des stylos bleu (effaçable de préférence)
- 1 stylo vert
- 1 stylo rouge
- 1 stylo noir
- Des tubes de colle
- Des feutres d'ardoise + chiffon/ brosse pour effacer l'ardoise
- Un surligneur jaune
- Des crayons de couleurs
- Une règle en plastique
- Une paire de ciseaux
- Un gobelet
- 1 boîte à mouchoirs
- 1 tablier à manches longues (pour les CP)

### Uniquement les CE1–CE2 :

- Un cahier de texte (ou agenda pour les CE2)
- Penser à garder son cahier de chants/poésies
- Un compas
- Une équerre en plastique

### Facultatifs :

- 1 ardoise
- 1 classeur
- 1 pochette à rabats
- 1 stylo encre + cartouche d'encre + effaceurs (uniquement pour les CE2 et si l'enfant le souhaite)

**Merci de marquer le matériel au nom et prénom de l'enfant.**

## CE2–CM1–CM2

- 1 cartable\*
- 2 trousses\*
- 1 gobelet\*
- 1 boîte à mouchoirs
- Des crayons à papier
- 1 gomme
- 1 taille-crayons\*
- Des crayons de couleur\*
- Des feutres\*
- 1 règle en plastique\*
- 1 équerre en plastique\*
- 1 compas\*
- 1 paire de ciseaux\*
- Des tubes de colles
- Des stylos bleus (de préférence effaçable)
- Des stylos verts
- 1 stylo rouge

- 1 stylo noir
- 1 stylo encre (si votre enfant le souhaite) + des cartouches d'encre bleue effaçable + des effaceurs
- 1 ardoise\*
- Des feutres d'ardoise
- 1 effaceur ou chiffon pour l'ardoise\*
- 1 agenda
- 1 blouse ou tee-shirt pour l'art plastique\*

Votre enfant peut rapporter son **classeur** et ses **intercalaires** de l'année précédente s'ils sont encore en bon état.

\* Le matériel de l'année précédente peut être conservé s'il est encore en bon état.

**Merci de marquer le matériel au nom et prénom de l'enfant.**

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le CMJ 2021–2023 (de gauche à droite) :

Eléonor Brouder, Lilian Ratton, Ilyana Djedid (adjointe), Eléa Fédollière (maire),  
Marlon Boy (adjoint), Ambre Guyot, Joan Gaspard et Lily Lachenal

Tous les 2 ans, des élèves de CM1 et CM2 de l'école sont élus pour représenter les enfants de Légny.

Les élections ont lieu au sein de l'école, et l'ensemble des élèves de CE2, CM1 et CM2 ont le droit de vote.

Les projets soutenus concernent la vie de toute la commune et peuvent être très variés : manifestations culturelles et humanitaires (troc livres–jeux, représentations théâtrales, opérations solidaires avec l'UNICEF...), aménagements du cadre de vie de la commune (nettoyage de printemps, décorations...)... Ces projets sont menés en coordination avec la mairie mais également d'autres associations du village.

Le CMJ participe également à des rendez–vous citoyens grâce auxquels les conseillères et conseillers s'ouvrent et ouvrent notre village à des perspectives plus larges : rencontres avec les autres CMJ de la communauté de communes, voyages à Paris pour découvrir des lieux historiques et symboliques comme le Sénat ou le Panthéon, cérémonies du 8 mai et 11 novembre...

# APPEL À VOLONTAIRES

Vous avez une passion, une compétence particulière ou simplement l'envie de passer du temps avec les enfants ?

Contactez la mairie pour venir partager les temps périscolaires avec les écoliers !



## Un exemple pour vous impliquer :

### LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et Faire Lire est un programme national d'ouverture à la lecture et à la solidarité inter-générationnelle, créé en 1999 par l'écrivain Alexandre Jardin.

Voici les objectifs de cette association :

- favoriser la fréquentation du livre par un maximum d'enfants ;
- proposer une ouverture culturelle commune par la littérature ;
- défendre la lecture comme levier d'éducation populaire au service de l'émancipation du citoyen ;
- favoriser la rencontre entre seniors et enfants ;
- transmettre les valeurs de générosité, de solidarité et de respect au service du vivre ensemble.

Le principe est simple : des bénévoles âgés d'au moins 50 ans lisent avec les enfants pour le plaisir, le leur et celui de leurs jeunes auditeurs. Les lectrices et lecteurs ne cherchent pas à apprendre à lire aux enfants. Ils montrent une activité familière aux adultes, à la fois utile et ludique. En abordant par le biais d'histoires ou de poèmes lus à haute voix les thèmes essentiels de l'existence humaine, ils aident les enfants à se construire.

Tous les bénévoles participent à des ateliers dont l'objectif est de former à la lecture à haute voix. Ces ateliers sont dispensés par des professionnels, acteurs, formateurs, bibliothécaires etc.

L'association recherche donc des bénévoles pour intervenir dans les écoles.

**Vous avez envie de partager des moments de lecture avec les enfants de notre école ?** Contactez la mairie et nous vous mettrons en relation avec l'association qui accompagnera la commune dans ce projet.

Pas de contrainte horaire, vous pouvez intervenir selon vos disponibilités.

**Nous comptons sur vous...**

# LES ACTIONS AUTOUR DE L'ÉCOLE



## Le Sou des écoles

Le Sou des écoles est une association de parents bénévoles qui a pour but d'organiser des actions et événements afin de financer pour les écoliers des activités extra-scolaires, projets pédagogiques, matériel pédagogique...

C'est entre autres grâce à cette association qu'il n'est presque jamais demandé aux familles de participation financière pour les sorties scolaires de leurs enfants.

Cette association incontournable est à chaque rentrée à la recherche de nouvelles bonnes volontés, alors n'hésitez pas à vous manifester dès septembre!

[lesoudelegny@gmail.com](mailto:lesoudelegny@gmail.com) • [facebook.com/lesoudelegny](https://facebook.com/lesoudelegny)

## Troc livres jeunesse et jeux

C'est une manifestation du CMJ de Légnny qui permet d'échanger gratuitement des livres enfance-jeunesse et des jeux de société. Cette manifestation se déroule une fois par an à la salle des fêtes.

## Le réseau de bénévoles

Afin d'aider la mairie dans la gestion des absences non programmées de ses agents, nous serions intéressés de connaître les parents qui peuvent se rendre disponibles pour assurer au pied-levé un remplacement à la cantine et/ou garderie. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

## Lutte contre le gaspillage

La mairie souhaite engager avec les parents volontaires une réflexion sur le gaspillage alimentaire. Toute proposition et tout volontaire pour participer à ce groupe de réflexion seront les bienvenus. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

**MAIRIE DE LÉGNY**

127, route des Ponts-Tarrets

Le Bourg 69620 Légnny

Téléphone : 04 74 71 61 09

[bureau@legny.fr](mailto:bureau@legny.fr)

